

RETOUR SUR LE COMITÉ DE PAYS

DU 10 DÉCEMBRE 2021 EN VISIO CONFÉRENCE

selon la loi N° 2021-1435 du 10 novembre 2021 portant sur divers dispositions de vigilance sanitaires

1. RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Le projet de territoire 2021-2026** : validation du projet de territoire et autorisation de signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat.
- **Le projet alimentaire territorial** : point d'étape du projet « cantines en circuits courts ».
- **Les actions « santé »** : soutien aux investissements et déploiement des logements d'accueil d'urgence contre les violences conjugales et intrafamiliales.
- **Ingénierie Pays** : recrutements pour les postes SCOT et revitalisation des cœurs de bourgs / communication et renouvellement poste de docteur.
- **Questions diverses.**



**PAYS
NIVERNAIS
MORVAN**

2. LE PROJET DE TERRITOIRE 2021 -2026 ET SIGNATURE DU CRTE LE 17 DÉCEMBRE À 17H

A) UN PROJET COMMUN ET DES CONTRATS AVEC NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Le Pays Nivernais Morvan et les 5 communautés de communes du Pays s'engagent dans l'élaboration d'un nouveau projet de territoire 2021 – 2026. Ce n'est pas la première fois, c'est même la quatrième génération que nous ouvrons ici.

Ce projet de territoire, défini et approuvé collectivement, est le fil conducteur de notre travail pour 6 ans. Il doit répondre aux spécificités rurales du Nivernais Morvan, et permettre de conclure différents contrats avec l'Etat, la Région, le Département et l'Europe et d'affirmer nos objectifs et nos besoins.

Pour mémoire : entre 2015 et 2020, avec le projet « Sur la route des Villages du Futur », les contrats que le Pays a pu établir avec les partenaires financiers ont permis de mobiliser près de 12,7 millions d'euros au bénéfice des projets des communes, des communautés de communes, des entreprises locales et des associations.





B) L'ÉLABORATION DU PROJET ADAPTÉE AUX NOUVEAUX ENJEUX, PARTAGÉE, COLLECTIVE ET INNOVANTE

1ère étape : Ateliers avec les 5 communautés de communes

C'est avec les président-es et directeurs-trices que nous avons posé les premières briques de ce projet, pour définir les chantiers sur lesquels nous devons collectivement porter nos efforts :

- Quels sont les problèmes émergents qui nécessitent d'être mis à l'agenda ?
- Quels sont les sujets communs aux cinq Communautés de communes sur lesquelles l'intervention du Pays apporte une valeur ajoutée ?
- Quels sont les impacts de la crise COVID sur lesquels il faut concentrer les efforts ?

2ème étape : Ateliers élu-es

Entre juin et septembre 2021, plus d'une centaine d'élus.e.s communaux et communautaires ont participé aux ateliers organisés sur ces enjeux pour préciser les besoins et raconter les initiatives émergentes. Pourquoi cette démarche et ces ateliers réservés aux élus communaux ?

Pour permettre aux maires et nouveaux élus de s'exprimer à partir de leurs préoccupations du moment et de leurs projets avant d'élargir les échanges avec la société civile, dans un contexte de début de mandat

3ème étape : Les experts et les partenaires

Depuis septembre, près de 80 partenaires alimentent cette réflexion stratégique, grâce à une série d'entretiens en tête-à-tête menés par l'équipe du Pays. Ils précisent le projet, révèlent des leviers existants ou les besoins de soutien, et insistent sur la complémentarité des actions.

4ème étape : Assises du Pays le 6 novembre 2021

Au Lycée agricole de Château-Chinon, une centaine de participants, élus et partenaires ont partagé collectivement les orientations proposées pour les traduire en actions concrètes.

C) L'AMBITION DU PROJET 2021 - 2026

L'année 2020, marquée de crises sans précédents, a montré à quel point l'action locale et collective était importante. Les solutions viennent de nos territoires. Mais cette période a aussi révélé une accélération des tendances que nous devons comprendre et sur lesquelles nous devons agir.

« Le monde change, pas sans nous ! » : c'est la marque de notre projet de territoire.

Parce que nous sommes face à des mutations importantes, il est de notre responsabilité d'établir des con-



stats justes, sans diabolisation ni dénis, pour prendre en main notre avenir et agir collectivement. Aujourd'hui, la situation paraît différente : le monde change, les territoires ruraux aussi. Comment s'y retrouver ? Comment faire pour orienter et maîtriser mieux ces changements, qui se nomment : chocs climatiques (sur l'agriculture, l'eau, les forêts), explosion du numérique, pandémies à répétition, transformations du travail, nouveaux modèles économiques ?

Chantier 1 : Lutter contre les précarités en milieu rural.

Elles sont criantes et insupportables : pauvreté dont on ne sort jamais, inégalités territoriales constatées chaque jour, accès aux soins limité, jeunes sans emploi et sans moyen pour se déplacer, passoires thermiques dans les logements qui sont autant de gouffres financiers. Nous proposons des réponses collectives pour répondre à ces maux :

- Créer des nouveaux emplois et expérimenter « Territoires zéro chômeur » avec les communes volontaires du Pays
- Déployer concrètement le plan de rénovation énergétique des logements initié par les collectivités et l'État
- Porter les nouvelles solutions de déplacements
- Accélérer l'arrivée de nouveaux professionnels de santé

Chantier 2 : Aider au rebond de la vie économique, sociale et culturelle du territoire. La reprise économique constatée dans les entreprises locales reste encore fragile. Le soutien public qui a permis de passer cette crise doit être maintenu et adapté pour aider les entreprises à se moderniser et répondre aux nouvelles formes de consommation. :

- Soutenir les efforts d'adaptation des commerçants et artisans (nouvelles formes de consommations, transition écologique...)
- Mettre en place « le projet alimentaire territorial » pour produire et consommer local.
- Créer l'Académie des projets des jeunes, avec accompagnement complet, bourses et tutorat.

Les associations se questionnent sur la mobilisation post-covid de leurs adhérents ; la sortie de crise est marquée par une volonté forte de retrouver des occasions, des instants de convivialité, des lieux d'un nouveau type. Là encore, les associations et les collectivités doivent pouvoir être soutenues dans l'organisation de ces instants devenus privilégiés.

- Déployer les « contrats locaux d'éducation artistique » sur le Pays et des ateliers de pratiques artistiques
- Organiser une programmation culturelle dans les cafés et les tiers-lieux du Pays.
- Faire connaître les associations sportives par la création d'une licence découverte



Chantier 3 : accélérer la mise en place d'un tourisme durable. Suite aux confinements, nous constatons un « désir de campagne » et un engouement de la fréquentation touristique ou résidentielle pour le territoire. Cette attractivité nouvelle combinée à l'impératif de transition écologique nous oblige à anticiper les flux à venir et à organiser une réponse au bon niveau. En effet, un risque de décalage existe entre l'évolution de la demande d'un tourisme vert et une inadaptation de l'offre d'hébergement, de services et d'activités.

- Développer les équipements d'accueil touristiques
- Déployer l'intervention de la foncière hôtelière régionale pour la reprise d'hôtels-restaurant
- Intégrer la préservation des paysages comme un enjeu touristique, organiser et accompagner le débat public
- Soutenir l'ouverture et la modernisation des cafés-restaurants

Chantier 4 : Avec la saison 2 des Villages du Futur, poursuivre la dynamique de revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants.

- Réalisation des projets prévus dans les programmes (plans guides) des VdF, des petites villes de demain et des « Petits Villages du Futur »
- Aider l'ouverture des tiers-lieux
- Rénover les friches et les ruines en cœurs de bourg
- Proposer des locaux « prêts à l'emploi » pour les activ-

ités économiques

- Financer la rénovation des logements communaux

Et 3 chantiers exploratoires :

Trois chantiers "exploratoires" liés à la transition écologique seront mis à l'agenda dès 2022 avec le concours de nos partenaires en prise directe avec ces sujets : le Parc Naturel Régional du Morvan, le SIEEEN et le Département de la Nièvre.

Nous dessinons ici quelques problématiques, pour élaborer les décisions collectives.

Chantier 5 : Proposer des voies d'une gestion forestière durable. La question de la forêt apparaît sans conteste comme l'enjeu prospectif majeur du territoire, comme stigmate de l'héritage historique d'un « territoire-servant » et d'une économie de caractère colonial, productrice de matières premières, laissant à d'autres une bonne part de la transformation et la valeur ajoutée. Avec une position pas réellement tranchée des collectivités, prises entre trois exigences : le volontarisme croissant pour réguler la monoculture de douglas, l'intensification de la mobilisation citoyenne face à la multiplication des coupes rases, et la pression des exploitants forestiers et des investisseurs pour accélérer la « modernisation » de la forêt du Morvan et augmenter son rendement.

Comment aborder cet enjeu dans le projet de territoire du Pays Nivernais Morvan, qui n'est pas forcément l'es-



pace légitime (la forêt est à cheval sur d'autres départements, le Parc du Morvan reste un acteur central) pour aborder le sujet.

Nous mettons d'ores et déjà en avant quelques objectifs

- La capacité d'acquisition et de maîtrise foncière des acteurs publics (en vue du SCOT), face au constat d'impuissance des collectivités sur les coupes rases menées sur leur territoire. Ce mouvement est déjà à l'œuvre, aussi bien du côté des mouvements citoyens que des institutions publiques.
- L'adaptation aux dérèglements climatiques, avec les risques des sécheresses et du développement des maladies sur la ressource en bois et l'impact sur les paysages. La prise de conscience est à l'œuvre du côté des exploitants forestiers, ce qui pourrait permettre de nouvelles convergences avec les acteurs locaux.
- L'appareil de transformation pour le développement des bois. Par son positionnement sur le développement économique, le Pays peut contribuer à la structuration d'une filière alternative à la monoculture de résineux. Il s'agit d'organiser la mutualisation entre les acteurs pour engager des investissements sur les outils de transformation (scierie, stockage, R&D...).

Chantier 6 : Accompagner la transition modèle économique agricole. Tous les élus rencontrés soulignent la vulnérabilité d'une filière d'élevage de bovins

maigres tournée vers l'exportation (même si l'intensité de cette spécialisation varie selon les communautés de communes). Mais la plupart restent démunis face à ce constat. D'une part, ils ont peu de leviers pour infléchir une politique agricole qui se négocie au niveau européen. D'autre part, faute de propositions concrètes ils sont réticents à engager une discussion difficile avec la profession agricole.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une évolution notable dans la mise à l'agenda de cette question, grâce à l'entrée par l'alimentation. Ils sont un levier utile pour développer les circuits courts, du côté de l'offre (aide à l'installation, soutien au maraîchage de proximité) comme du côté de la demande (restauration collective et appui aux magasins de producteurs).

On observe surtout une difficulté à aborder la mutation de la filière conventionnelle et plusieurs problématiques sont pourtant identifiées :

- La précarité agricole, avec une diminution des revenus et une augmentation des risques. Ce phénomène contribue à placer les agriculteurs sur la défensive (« on leur demande de changer de modèle tous les 30 ans, tout en subissant les conséquences... et les investissements ! »). Il provoque aussi une fuite en avant sur la taille des exploitations, qui complique l'arrivée de nouveaux éleveurs et renforce la dépendance du modèle à l'export.
- L'incertitude sur le devenir des outils de transforma-



tion, avec la dépendance croissante aux transformateurs dont les stratégies d'implantation sont de plus en plus hors-sols, mais ont des répercussions massives sur le territoire en termes d'emplois directs et indirects. La reprise en main des abattoirs de proximité et la réactivité d'une logique coopérative apparaît comme un chantier majeur pour les années à venir.

- Les conséquences du dérèglement climatique. Si l'élevage extensif semble plutôt vertueux en matière de biodiversité, il est plus vulnérable aux aléas climatiques. Les sécheresses successives fragilisent la production de foin. La structuration de la filière et sa faible valeur ajoutée rendent les éleveurs d'autant plus vulnérables à l'aléa climatique.
- L'évolution vers un modèle agricole diversifié (émergence/développement de nouvelles filières locales) pratiquant une commercialisation en circuit court paraît dans ce contexte opportun, d'un point de vue écologique et économique.
- La demande croissante des consommateurs de pouvoir disposer d'une alimentation bio, saine et respectueuse des animaux.
- Enfin, l'impact écologique des exploitants doit devenir une préoccupation collective. Certes les producteurs sont invités à faire évoluer leurs pratiques (carbone, intrants, eau...). Mais ils doivent être accompagnés et soutenus pour cela, y compris à l'échelle locale.

Chantier 7 : Anticiper la gestion partagée de la pénurie en eau. Les trois années de sécheresse successives ont mis en lumière que l'eau n'est pas (ou plus) une ressource abondante, même dans le Morvan ! Contrairement aux idées reçues, notre territoire n'est pas du tout un réservoir illimité. C'est essentiel d'en prendre conscience, c'en mieux encore d'en tirer les implications en termes d'action publique et d'aménagement du territoire...

La question de l'eau est à la fois qualitative (les sols granitiques du Morvan créent une interdépendance directe entre l'usage des sols et la pollution des eaux de surface) et quantitative (avec l'accentuation des sécheresses). Tout l'enjeu du projet de territoire consiste à favoriser l'appropriation de cette question par les élus locaux. Il s'agit aussi de montrer que cet enjeu de l'eau a des répercussions sur des sujets majeurs qui préoccupent les collectivités : le développement touristique, la préservation de la biodiversité, la valorisation des paysages, la gestion des cours d'eau et la pêche, mais aussi l'alimentation en eau des communes (eau potable, jardinages et maraîchage...).



D) LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

A partir du projet de territoire 2021-2026 présenté ci-dessus, le Pays Nivernais Morvan, les 5 communautés de communes du Pays, le Département de la Nièvre, le Parc Naturel Régional du Morvan, et le SIEEEN vont signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat.

Ce contrat de 6 ans permettra de disposer de crédits d'Etat priorités au titre des actions prévues dans le projet de territoire.

Chaque année, une liste de projets établie mutuellement entre les 5 CC et le Pays et leurs partenaires, validée en comité de Pays, sera proposée à l'Etat.

Question Jean-Louis Lebeau :

Il n'y a donc pas d'enveloppe de l'État qui nous est spécifiquement dédiée comme dans le cadre des précédents contrats ?

Réponse de Christian Paul :

Oui le CRTE n'est pas lié à une enveloppe spécifique, mais il est une porte d'entrée privilégiée pour avoir accès aux financements de la DETR (Dotation d'équipement

des territoires ruraux), de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) ou du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire).

Question de Nicolas Smilevitch :

Quand les premiers projets pourront être déposés ?

Réponse de Christian Paul :

Dès janvier. Il faudra travailler à l'échelle de chaque communauté de communes pour identifier une première liste des projets qui pourront être financés via le CRTE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité de Pays donne un avis favorable à :

- La validation globale du projet de territoire, de ses orientations et propositions d'actions.
- La signature contrat de relance et de transition écologique avec l'État et à la négociation avec le Département et la Région les futurs contrats territoriaux.



3. LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

A) CANTINES EN CIRCUITS COURTS, C'EST PARTI POUR LES PREMIÈRES COMMUNES CANDIDATES : POINT D'ÉTAPE

Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi EGALIM attendue pour janvier 2022 (fixant un approvisionnement en produits locaux de qualité à hauteur de 50% dans la restauration collective), le Pays Nivernais Morvan propose aux acteurs de la restauration collective volontaires du territoire un accompagnement à deux niveaux, différencié et adapté selon leur degré d'engagement :

- Pour toutes les communes intéressées (sans engagement), un **accompagnement collectif** avec des « **cantines-partenaires** » (à minima 5 demi-journées) :
 - Des ateliers pratiques thématiques effectués (ateliers cuisine, recommandations nutritionnelles, maîtrise des coûts, anti-gaspillage alimentaire, etc.),
 - Des temps d'échanges et de partage d'expérience,
 - Une boîte à outils.
- En complément, pour quelques communes prêtes à mobiliser fortement leurs équipes : un **accompagnement renforcé individualisé** en tant que « **cantines-pilotes** ».

Suite à notre appel aux communes volontaires qui a été

lancé entre septembre/octobre :

- **11 communes soit 15 cantines partenaires** ont exprimé leur souhait de s'inscrire dans cette démarche et de bénéficier de l'**accompagnement collectif** proposé :
 - Pour la CC BLM : Chatillon-en-Bazois (école primaire), Millay (EHPAD), Moulins-Engilbert (collège/école primaire, EHPAD), Fours (école primaire), St-Honoré-les Bains (école primaire), et Luzy (dans une moindre mesure puisque la commune a déjà engagé un travail à ce sujet avec le Département et la cuisine du collège)
 - Pour la CC TBC : Sardy-les-Epiry (école primaire), Corbigny (collège, maison de retraite)
 - Pour la CC MSGL : Brassy (école primaire), Montsauche-les-Settons (collège/école primaire), Lormes (ESAT, EHPAD, collège)
- Parmi lesquelles, **2 communes** affichent une ambition particulière en la matière sont pressenties pour devenir « **cantines-pilotes** » (**coaching individualisé**) : Lormes et Chatillon-en-Bazois.

Les équipes du Pays ont rencontré chaque commune volontaire pour commencer à réunir et mobiliser les acteurs locaux et préciser la mission.



B) CHOIX DU PRESTATAIRE DE SOUTIEN À L'ANIMATION DES « CANTINES EN CIRCUITS COURTS »

Cet accompagnement serait, aux côtés du PNM et des agents de développement des CC, assuré par un prestataire spécialiste de la restauration collective qu'il s'agit de sélectionner.

Une consultation a été ouverte du 1er au 30 septembre dernier. 2 candidatures ont été reçues.

Une audition avec chacun des 2 candidats a été organisée le 19/11, à laquelle les représentants des CC et des communes volontaires ont été invitées.

Le jury, sous la présidence de Jocelyne GUERIN a délibéré pour la candidature de l'offre du groupement constitué par BioBourgogne, CPIE Yonne et Nièvre, « La féé végée » et le CPIE Pays de Bourgogne, qui a jugé comme étant la meilleure offre tant en termes de valeur technique que de valeur prix.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité de Pays valide le choix du groupement BIO BOURGOGNE effectué par le jury. Le comité de Pays autorise la contractualisation de la prestation pour un montant de 29 960,00€.

Modalités de financement proposées (inscrit au budget 2021 du Pays NM) :

Dépenses		Recettes	
Prestation BIO BOURGOGNE et CPIE Pays de Bourgogne	29.960 € TTC	PAT - Plan de Relance ETAT mesure 13B (78,6%)	22.800€
		Plan de Relance ETAT mesure 13B - glissement d'une ligne expertise vers l'action restauration collective (3,9%)	1.168,00 €
		Autofinancement Pays Nivernais Morvan (20%)	5.992,00 €
TOTAUX	29.960 € TTC		29.960 €

C) POINT SUR LES PROJETS PRÉSENTÉS À LA DERNIÈRE CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET FRANCE RELANCE (MESURE 13B)

Le Pays Nivernais Morvan a répondu le 30 octobre dernier à la **vague 4 de l'appel à projet** « Projets d'investissement dans le cadre de PAT en Bourgogne-Franche-Comté » lancé par la DRAAF et l'ADEME pour le compte de **5**



partenaires locaux. Un soutien financier d'un montant de 178 032,98 € a été demandé, répartis comme suit :

Commune de Lormes	28 860,96 € pour son projet alimentaire local (équipements rucher péda, ingénierie pour la réalisation d'un centre de transformation)
L'association « Local Paysan » à Luzy	25 910,15 € pour l' équipement de son nouvel espace de vente
Espace Socioculturel Cœur du Nivernais (Saint-Saulge)	69 174,78 € pour son projet de portage de repas (avec approvisionnement en produits locaux de qualité)
Communauté de communes Bazois Loire Morvan	32 784 € pour une étude de faisabilité pour un atelier de traitement des produits de la chasse
Commune de Montigny-aux-Amognes	18 443,08 € pour la construction et implantation d'une halle pour le marché de producteurs

Il est à souligner que l'enveloppe disponible est limitée et une priorité sera accordée aux investissements matériels et projets déjà opérationnels.

D) INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT D'UNE CONSEILLÈRE MARAÎCHAGE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE, FINANÇÉ DANS LE CADRE DU PAT DE LA NIÈVRE

La Chambre d'agriculture de la Nièvre vient de recruter une conseillère technique en maraîchage sur 3 ans sur le département.

Ce recrutement a été rendu possible par des financements du plan de relance pour répondre à la demande des 2 Pays, de l'agglomération de Nevers et du Département de la Nièvre, pour le déploiement des PATs et notamment de la filière maraîchage.

Une des missions de cette conseillère sera d'**accompagner les collectivités dans toutes les étapes de leurs projets liés au maraîchage** : définition des besoins, dimensionnement, premières orientations pour la recherche de foncier, mise en relation avec des porteurs de projet pour une installation en maraîchage, démarches auprès des agriculteurs pour se lancer dans l'activité de légumes de plein champ, etc.

Il s'agira d'assurer également un **suivi individualisé pour les porteurs de projets/maraîchers qui sont soutenus par les collectivités.**



Question de Jean-Luc Gauthier :

Les missions de la conseillère maraîchage sont-elles déjà déterminées ? La conseillère suit-elle déjà des maraîchers du territoire ?

Réponse de Didier Ramet :

La conseillère est capable de répondre à toute demande sur l'ensemble du territoire. Elle travaille surtout sur l'accueil et l'installation des maraîchers. L'ambition c'est également de constituer un réseau de maraîcher. La conseillère accompagne également les collectivités dans la recherche de foncier, dans la mise en lien des collectivités avec des maraîchers et dans la réflexion autour du dimensionnement des productions.

Intervention de Jean-Louis Labeau :

J'ai le sentiment qu'il se passe beaucoup de chose sur le maraîchage sur notre territoire, mais que ce sujet n'est pas assez mis en valeur, qu'on ne communique pas assez autour de cet enjeu.

Réponse de Didier Ramet :

Avec le maraîchage et comme d'ailleurs sur d'autres sujets, il faut tout de même faire attention à ne pas saturer le marché. Je vous accorde toutefois le fait qu'on a encore de la marge sur le territoire.

4. LES ACTIONS SANTÉ

A) DÉMOGRAPHIE MÉDICALE :

Le travail d'accompagnement réalisé au cours de ces derniers mois, en relation étroite avec les communautés de communes, les communes, les professionnels de santé et le Département de la Nièvre dans le cadre des étudiants boursiers a permis d'**aider l'installation** de :

- 1 médecin à St Saulge (boursier du CD58)
- 1 médecin à Corbigny
- 1 médecin à Lormes,
- 1 médecin à St Benin d'Azy (boursier du CD58)
- En janvier 2022 le cabinet de Fours accueillera également une nouvelle médecin généraliste (boursier du CD58).

D'autres sont en projet pour le moment comme à Ouroux en Morvan. En parallèle de ces accompagnements, une dynamique départementale est à l'œuvre. Sous l'impulsion du Président du Conseil Départemental et des deux Présidents de Pays, un **plan d'action santé** en 12 points a été défini. Celui-ci a été révélé début novembre lors d'une conférence qui s'est tenue devant la presse. La démographie médicale figure en première place des actions qui seront menées. Un groupe de travail hybride Département/Pays sera au pilotage de ce plan santé avec pour **ambition le recrutement 20 médecins généralistes salariés** pour combler la pénurie de professionnels de santé.

Question de Jean-Louis Lebeau :

Je salue l'action du Département et du Pays sur l'embauche de ces vingt nouveaux médecins salariés. A-t-on déjà des candidats identifiés ?

Réponse de Christian Paul :

Le programme a été annoncé il y a un mois, donc nous n'en sommes pas encore là. Les choses devraient se préciser en début d'année 2022.

Question de Jean-Luc Gauthier :

Il faudra aussi faire attention à ne pas recruter des médecins libéraux qui font aujourd'hui beaucoup d'heures et qui en feraient beaucoup moins s'ils devenaient salariés. J'ai bien peur que sans mesures contraignantes de l'État, nous ne sortions pas du diagnostic que nous faisons depuis vingt ans.

Réponse de Christian Paul :

Le choix du salariat est une réponse à la crise de la démographie médicale et au développement de nouvelles formes d'exercice de la médecine. C'est un facteur d'attractivité pour notre territoire. Spontanément, on a envie de dire qu'il faut aller chercher des médecins à l'extérieur de notre territoire. Toutefois, j'entends aussi des médecins en fin de carrière qui n'en peuvent plus et expliquent qu'ils partiront s'ils ne deviennent pas salariés au sein de ce nouveau programme. Je pense donc qu'il



faut d'abord aller chercher à l'extérieur tout en prenant en considération les aspirations des médecins déjà installés.

B) SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS PRIMAIRES DE CHÂTILLON À BAZOIS EN VUE DE SA MISE EN RÉSEAU AVEC LES MAISONS DE SANTÉ MOULINS-ENGILBERT ET CHÂTEAU-CHINON :

La maison médicale de Chatillon en Bazois est composée d'une équipe de soins pluridisciplinaires organisée au sein d'un établissement de soins primaires (ESP). Elle n'est pas reconnue par l'ARS comme Maison de santé.

Afin d'améliorer la performance des projets de santé et le partage des dossiers patients entre praticiens, l'établissement a souhaité **mettre à niveau son équipement informatique**. Un projet d'élargissement du périmètre de partage des dossiers patients avec les médecins de Château-Chinon et Moulins-Engilbert rend cette mise à jour informatique d'autant plus actuelle et justifiée.

Le montant de la dépense est de : **22.620,50 euros**

L'établissement s'est adressé à l'ARS pour le financement

de sa mise à niveau, mais n'étant pas MSP, elle ne peut être financée par l'ARS. L'ARS s'est tournée vers le Pays Nivernais Morvan afin d'étudier la possibilité du financement du matériel informatique. En 2015, l'ARS a doté le Pays Nivernais Morvan d'une enveloppe de 50 000 euros pour l'aide à l'installation des professionnels de santé (cabinet dentaire municipal de Fours, aides à l'installation de professionnels ...). Faute de projets (avortés, non mis en place...) une partie de cette enveloppe reste mobilisable.

Pour rappel le 8 février 2019 la répartition de l'utilisation de cette enveloppe avait été votée comme suit :

- Un maintien de la demande d'affectation de 30 000€ pour le matériel dentaire dans le cadre de l'expérimentation de centre municipal de santé de Fours.
- 15.000 € pour le soutien à l'installation de professionnels
- 5.000 € pour financer les actions du Pays sur la démographie médicale (action de promotion du territoire, cession d'accueil, communication, participation à des salons, ...)

Intervention de Michel Marie :

On est vraiment à Châtillon-en-Bazois dans une situation dramatique. Nous ne comptons aujourd'hui plus qu'un seul médecin à la maison de santé et heureusement que nous avons toujours les infirmières. C'est pour-



quoi, cette aide à la maison de santé est très importante pour notre commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité de Pays donne un avis favorable :

1- A La modification des critères d'utilisation de l'enveloppe de l'ARS (45 000€) pour accompagner l'ESP de Châtillon Bazois dans son projet. L'enveloppe de 2022, sera répartie comme suit :

- 4.904 € pour financer les actions du Pays sur la démographie médicale (action de promotion du territoire, cession d'accueil, communication, participation à des salons, ...)
- 10.000 € pour le soutien à l'installation de professionnels
- 18.096 € (soit 80% de la dépense) pour le soutien à l'acquisition de l'ESP de Châtillon en Bazois pour son matériel informatique
- 12.000 € pour le développement d'une unité mobile dentaire

2- Au versement de 18.096 euros, sur facture acquittée, à l'ESP de Châtillon en Bazois.

C) L'ACCUEIL D'URGENCE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES :

Une **enquête des besoins des élus sur la gestion des situations** a été réalisée et **3 séminaires d'information** sont actuellement déployés sur le territoire. Un travail de collaboration est engagé avec les instances saisies du sujet au niveau départemental : le Centre information pour le droit des femmes (CIDFF), la Direction Départementale de la Protection des Personnes et la gendarmerie.

A ce jour **3 projets d'hébergement sont fléchés** au sein du Pays à Lormes, Château Chinon et Luzy. Ils viendront compléter le dispositif existant à Clamecy depuis 2018.

5. INGÉNIERIE PAYS

A) RECRUTEMENT CHEF-FE DE PROJET SCOT ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE (CRTE)

Le **schéma de cohérence territorial (SCOT) est un document d'urbanisme et de planification** (comme le PLUi) qui s'élabore à l'échelle de plusieurs bassins de vie. Il a pour objectif de fixer le cadre de développement du territoire en toute cohérence avec les communes qui le composent. Il se doit d'aborder toutes les facettes de la vie quotidienne des citoyens.

Ainsi, les sujets traités sont aussi vastes que les déplacements, le développement économique, la qualité de l'eau, l'agriculture, la manière de construire, le cadre de vie et les paysages, etc.

Pourquoi le Pays a-t-il intérêt à s'engager dans l'élaboration d'un SCOT ?

1. La Région a mis en place un SRADDET (Schéma Régional de d'aménagement et de développement durable du territoire). La nouveauté est que ce SRADDET fixe des règles qui seront opposables et applicables au tiers. Pour tout territoire non organisé stratégiquement et spatialement, ce sont les propositions de la région Bourgogne Franche Comté qui s'imposeront, même pour une extension de terrain constructible dans une commune du Pays.

Le Sraddet ouvre la possibilité de s'appuyer sur des schémas d'organisation locale. Sans organisation et choix stratégiques locaux, c'est la proposition d'organisation et de priorité de la région qui s'imposera. A nous de traduire nos objectifs dans un projet partagé à 15 ans et spatialisé (c'est ça un SCOT) et à nous de "ruraliser" ces démarches.

2. Les aides européennes : Le SRADDET spatialise notre territoire et définit des pôles de vie majeurs et intermédiaires. Cette priorisation servira de base d'intervention aux futurs financements européens. Plusieurs villages "centres" du Pays sont exclus des aides européennes (ex Brinon, Rouy, Alligny, Ouroux, Moux). Un SCOT qui précise le maillage de nos pôles de centralités nous aurait permis de rendre éligible ces bassins de vie.

La mise en œuvre et l'animation du projet de territoire et de ce SCOT nécessite l'appui d'un chef de projet financé à 50% par l'Etat et 30% par la Région. (fiche de poste en annexe)

Intervention de Jean-Louis Lebeau :

Il va falloir qu'on explique ce qu'est un SCOT ou un PLUI. Il y a un vrai besoin de compréhension de ces outils car beaucoup d'élus et d'acteurs du territoire ne savent pas de quoi on parle. Je suis très soucieux de ce sujet, car si



on ne s'approprie pas cet outil, si on ne le comprend, on le subit.

Intervention de Jean-Luc Gauthier :

Je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit et je n'ai pas envie de perdre du temps dans une démarche dont on ne comprend pas l'objectif.

Intervention de Christian Paul :

Je propose qu'on organise un temps ensemble pour bien s'approprier cet outil et pour ne pas faire de l'élaboration du SCOT, une démarche bureaucratique qui ne prend pas ses racines dans les besoins du territoire.

Intervention de Christian Perceau :

Il faut savoir qu'un territoire sans SCOT ne peut pas ouvrir de zone à l'urbanisation. Juridiquement on ne peut plus urbaniser sans SCOT dans des zones qui ne sont pas « AU » (à urbaniser).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité de Pays :

- Valide la fiche de poste
- Autorise le lancement de la procédure de recrutement

- Autoriser le président à réunir un jury de recrutement et à signer le contrat de travail de la personne retenue par le jury.

B) REMPLACEMENT DE LÉA WLODARCZYK, POUR UNE MISSION DE CHEF-FE DE PROJET REVITALISATION DES CŒURS DE BOURGS ET COMMUNICATION.

Léa souhaite quitter ses fonctions le 14 janvier 2022. Son contrat devait se terminer en Mai 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité de Pays :

- Autorise le Président à signer un avenant à son contrat CDD pour une fin de contrat anticipée au 14 janvier d'un commun accord.
- Autorise l'engagement des démarches de recrutement pour remplacer Léa, comme chef-fe de projet designer, animateur-trice de la saison 2 des Villages du Futur. (Fiche de poste en annexe)

C) POURSUITE DU CONTRAT AVEC AUBIN TANTOT, DOCTORANT EN SCIENCES POLITIQUE, EN CONTRAT CIFFRE

Aubin Tantot, salarié du Pays Nivernais Morvan depuis le 16 avril 2021, souhaite porter une thèse au sein du Pays : Le sujet de dossier de thèse est le suivant : « Territoires zéro chômeur de longue durée, une expérimentation pour « transformer » les politiques de l'emploi ? L'analyse d'une expérimentation locale du droit à l'emploi par le prisme du changement. ».

Pour financer ce travail de recherche il a déposé un dossier de candidature CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) le 12 août dernier. L'Agence nationale de la recherche et de la technologie est en train de finaliser l'instruction dudit dossier.

Dans l'attente de la commission ARNT dans laquelle sera étudié le dossier de candidature à un CIFFRE, le Pays renouvelle le contrat CDD d'Aubin TANTOT pour une durée de 3 mois jusqu'au 31 mars 2022.

M. Aubin TANTOT sera rémunéré sur l'échelon 3 de la grille indiciaire des Attachés territoriaux. Le contrat CDD suivra les conditions et directives du contrat précédent.

Plan de financement :

Doctorant TZCLD (CDD tps plein 3 mois)	8 535, 00 €	CD58 - Contrat de Pays	5 649, 00 €
Fonctionnement	880, 00 €	Autofinancement Pays	3 766, 00 €
Total	9 415, 00 €	Total	9 415, 00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité de Pays :

- Autorise le Président à signer le contrat de travail
- Mandate le Président pour signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération et l'autorise à engager les dépenses qui en découleront.

6. QUESTIONS DIVERSES

A) POINT D'ÉTAPE DE NOTRE CANDIDATURE COLLECTIVE À L'EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE »

- Les dossiers de candidatures pour les 5 territoires candidats et le Pays ont été déposés le 30 juillet dernier.
- Le fonds d'expérimentation qui instruit les dossiers a demandé quelques compléments administratifs. L'ensemble des territoires y ont répondu.
- A ce jour, les **dossiers sont déclarés complets et sont en cours d'instruction** par le fonds d'expérimentation.
- Le Comité Local pour l'Emploi de Pays a été créé le 27 juillet. Il est présidé par Christian PAUL.
- Les structures juridiques porteuses des Entreprises à But d'Emploi sont toutes créées (1 par territoire + 1 Pays). L'EBE de Pays est présidée par Jocelyne GUERIN. Chaque EBE a lancé le recrutement de sa direction.
- Le travail de mobilisation des personnes privées d'emploi se poursuit dans chaque territoire.
- **La prochaine étape consiste en une visite de terrain** qui interviendra en Janvier.

B) LIMITE DES RÉGIMES D'ENCADREMENT DES AIDES PUBLIQUES DITS DE MINIMIS

Les aides publiques proposées aux collectivités, liées à des investissements qui touchent à la relance économique (bâtiment pour activité économique) sont dorénavant soumis à un régime européen d'encadrement des aides publiques, dit de « minimis ». Ce régime plafonne toute aide publique pour la collectivité, destinée (de manière indirecte) aux entreprises à 200.000 euros pour les trois prochaines années.

A l'heure des programmes de relance économique, des politiques de revitalisation des cœurs de bourgs, les collectivités locales ne pourront pas contribuer à cette relance si des régimes brident l'aides publiques mobilisable Aussi **nous proposons une intervention collective à l'échelle du Pays** que nous vous soumettrons dans les prochains jours.

Intervention de Jean-Luc Gauthier :

Sur notre communauté de communes, on a été bloqué sur plusieurs projets à cause du plafond imposé par les minimis. La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais a investi dans l'atelier de découpe et de transformation de produits locaux et on a atteint le plafond des 200 000€ d'investissements. On souhait-



erait maintenant moderniser le restaurant la Marine (Bazolles) mais le Conseil Régional me répond qu'on ne peut plus bénéficier d'aides publiques en direction de l'économie puisque nous avons dépassé le plafond des 200 000€ sur trois ans.

Intervention de Nicolas Smilevitch :

C'est la Région qui décide de s'inscrire dans le régime des minimis qui est une règle de l'UE.

Intervention de Christian Paul :

Je vous propose de préparer avec les présidents et les équipes des communautés de communes, un courrier à la Région pour les interpellier sur ce sujet. Il est extrêmement étrange que cette règle s'applique à l'échelle des communautés de communes et pas à l'échelle des entreprises aidées.

C) POINT D'ÉTAPE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PAYS SUR LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DES CC

• Dans le cadre de l'étude mobilité, il est proposé que les équipes du Pays accompagnent les Communautés de Communes (nouvellement devenues AOM locales) dans le démarrage de l'élaboration de leur stratégie de mobilité.

• Le Pays planifie avec les directrices-teurs de Communautés de Communes des **ateliers de travail dans chacune des Communautés de Communes**. Il s'agira de tirer les principaux enseignements de l'étude mobilité et d'approfondir les premiers enjeux/projets mobilité.

• Dans un second temps, nous vous proposons une **réunion collective** à l'échelle du Pays, d'ici fin janvier 2022, afin d'évaluer ensemble les synergies possibles en termes de mobilité à une échelle supra-Communautés de Communes.



ÉTAIENT PRÉSENTS LORS DU COMITÉ DE PAYS

ÉTAIENT PRÉSENTS LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

- **Communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs** : Christian PAUL, René BLANCHOT, Thierry LEUTREAU
- **Communauté de Communes Bazois Loire Morvan** : Michel MARIE, Jocelyne GUERIN, Sophie CLERGEOT, Serge DUCREUZOT
- **Communauté de communes Amôgnes, Cœur du Nivernais** : Christian PERCEAU, Jean-Luc GAUTHIER, Didier RAMET, Marc GAUTHIER
- **Communauté communes Tannay-Brinon-Corbigny** : Agnès DEVOUCOUX, Jacky GERMAIN, Bruno LALLOZ, Pierre LANDURIER, Nicolas SMILEVITCH
- **Communauté communes Haut Nivernais-Val d'Yonne** : Jany SIMEON, Jean-Louis LEBEAU

ÉTAIENT PRÉSENTS LES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

Michel CARVOYEUR

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Anne ALGRET, Laura BUCK, Lea WLODARCZYK, Isabelle MONTMASSON, Benoît L'HERMITTE, Laurent MAGNE, Aubin TANTOT

Nombre de délégués : 48

Nombre de délégués titulaires présents : 18

Nombre de délégués suppléants présents avec pouvoir : 1

Nombre de votants : 19

Absents non représentés : 29

